



CAJ/65/13
ORIGINAL : anglais
DATE : 25 octobre 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

**Soixante-cinquième session
Genève, 29 mars 2012**

COMPTE RENDU

adopté par le Comité administratif et juridique

Ouverture de la session

- *1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixante-cinquième session à Genève le 29 mars 2012, sous la présidence de M. Lü Bo (Chine).
- *2. Le président ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent compte rendu.
- *3. Le président annonce que le statut d'observateur accordé à l'*Asia and Pacific Seed Association* (APSA) a été élargi au CAJ, au Comité technique (TC) et aux groupes de travail techniques (TWP).
- *4. Le président informe le CAJ que l'Irlande, qui est devenue membre de l'Union le 8 novembre 1981, a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 8 décembre 2011, et qu'elle est, depuis le 8 janvier 2012, liée par cet acte.
- *5. Le secrétaire général adjoint annonce que M. Raimundo Lavignolle a quitté le Bureau de l'Union fin 2011 et exprime sa gratitude à M. Lavignolle pour son dévouement et les excellents résultats obtenus durant ces 13 années au service du Bureau de l'Union.
- *6. Le président confirme que le compte rendu de la soixante-quatrième session du CAJ, tenue à Genève le 17 octobre 2011 (document CAJ/64/12), a été approuvé par correspondance et qu'il est disponible sur le site Web de l'UPOV.
- *7. Le CAJ accepte d'inclure des photographies dans la liste des participants du compte rendu de la session, avec l'accord de chaque participant.

Adoption de l'ordre du jour

- *8. Le CAJ adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CAJ/65/1, avec l'adjonction du document CAJ/65/9 Rev., au titre du point 9 de l'ordre du jour, et du document CAJ/65/11, au titre des points 5 à 10 de l'ordre du jour. Il note qu'une version interactive de la version PDF de l'ordre du jour a été mise à disposition sur le site Web.

* L'astérisque précédant le numéro du paragraphe indique que le texte est reproduit du compte rendu des conclusions (document CAJ/65/12).

*9. Le CAJ convient que, le cas échéant, les documents examinés à sa soixante-cinquième session seraient affichés à l'écran dans la langue du document original.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus dans le Comité technique

*10. Le CAJ prend note du rapport présenté par M. Joël Guiard (France), président du Comité technique (TC), sur les faits nouveaux intervenus dans le TC, à sa quarante-huitième session, tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012. Le CAJ note que les conclusions du TC en ce qui concerne les questions devant être examinées par le CAJ ont été présentées dans le document CAJ/65/11. Il note également que le compte rendu de toutes les conclusions du TC faisait l'objet du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions".

Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV

*11. Le CAJ examine les documents CAJ/65/2 et CAJ-AG/11/6/7.

Compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa sixième session

*12. En ce qui concerne le libellé de la première phrase du paragraphe 18 du document CAJ/65/2, qui porte sur le matériel de reproduction ou de multiplication, en particulier le terme "risque", le CAJ prend note de la demande formulée par la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA) d'employer un libellé plus neutre à l'avenir.

*13. Le CAJ prend note du compte rendu des travaux du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) à sa sixième session, tenue à Genève le 18 octobre 2011, de la manière indiquée dans le document CAJ-AG/11/6/7 "Compte rendu" et résumée dans les paragraphes 5 à 19 du document CAJ/65/2.

*14. Le CAJ approuve la recommandation du CAJ-AG que, compte tenu de la complexité de la législation et de la jurisprudence concernant l'épuisement des droits de propriété intellectuelle, le CAJ ne devrait pas s'employer à élaborer des orientations sur l'épuisement du droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV au-delà de celles qui figurent dans le document UPOV/INF/6 "Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (voir le paragraphe 16 du document CAJ/65/2 et le paragraphe 24 du document CAJ-AG/11/6/7 "Compte rendu").

Révision du document UPOV/INF/6 "Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV"

*15. Le CAJ prend note de l'adoption par le Conseil de la révision du document UPOV/INF/6 "Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/INF/6/2).

Document devant être examiné par le comité administratif et juridique à sa soixante-cinquième session

*16. Le CAJ examine le document UPOV/INF/ADS Draft 1 "Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges".

*17. Le CAJ est convenu d'apporter la modification ci-après au document UPOV/INF/ADS Draft 1 :

Paragraphe 2 du préambule	libeller la première phrase comme suit : "Le présent document a pour objet de donner des informations sur <u>certains</u> mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges relatifs aux droits d'obtenteur."
---------------------------	---

*18. Le CAJ convient que, sur la base de la modification susmentionnée, le Bureau de l'Union devra élaborer une version révisée du document UPOV/INF/ADS Draft 1, destinée à être examinée pour adoption par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 1^{er} novembre 2012.

Programme d'élaboration de matériels d'information

*19. Le CAJ approuve le programme de mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" (document UPOV/INF/5), comme indiqué au paragraphe 29 du document CAJ/65/2, et note qu'un document fournissant des informations générales sur les modifications proposées et un premier projet de la révision du document UPOV/INF/5 seront présentés au CAJ à sa soixante-septième session, qui se tiendra en mars 2013.

*20. Le CAJ convient d'élaborer une proposition de révision du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes" afin d'y intégrer des orientations sur la fourniture de données pour la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales. Le CAJ convient que le Bureau de l'Union devrait élaborer une proposition de révision du document UPOV/INF/15 pour examen par le CAJ à sa soixante-sixième session, qui se tiendra en octobre 2012.

*21. Le CAJ approuve le programme de travail ci-après pour la septième session du CAJ-AG, qui se tiendra en octobre 2012 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Notes explicatives
 - a) UPOV/EXN/BRD : Notes explicatives sur la définition de l'obteneur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 - b) UPOV/EXN/HRV : Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
4. Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
5. Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obteneur
6. Notes explicatives sur les termes "reproduction ou multiplication et matériel de reproduction ou de multiplication"
7. Date et programme de la septième session

*22. Le CAJ note que la date de la septième session du CAJ-AG sera examinée au point intitulé "Programme de la soixante-sixième session" du CAJ.

*23. Le CAJ prend note de la proposition formulée par l'*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES) en vue d'inclure un nombre limité de places permanentes pour les observateurs représentant divers groupes de parties prenantes, tels que les agriculteurs, les obtenteurs et certaines autres organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur (p. ex., deux par groupe de parties prenantes) au sein du CAJ-AG et de permettre aux groupes de parties prenantes de se concerter sur les personnes qui occuperont ces places à chaque session du CAJ-AG, en fonction des questions examinées. Le CAJ prend également note de la proposition de l'APBREBES sur la possibilité de compléter ces places permanentes de façon ponctuelle, ainsi que le CAJ-AG le juge approprié. Le CAJ a fait sienne la proposition du secrétaire général adjoint de l'inviter à examiner cette éventualité à sa septième session en octobre 2012.

*24. Le CAJ prend note des dispositions concernant la publication en ligne des documents du CAJ-AG et des observations connexes, et des invitations spéciales adressées aux organisations ayant le statut d'observateur, comme indiqué aux paragraphes 33 à 36 du document CAJ/65/2 et en particulier de ce qui suit :

a) afin de s'assurer qu'il ait suffisamment de temps pour examiner les observations écrites, le CAJ-AG convient que les observations devraient être envoyées au Bureau de l'Union, en anglais, au moins deux semaines avant la session correspondante du CAJ-AG;

b) le CAJ-AG convient que, dans les cas où une organisation ayant le statut d'observateur aura envoyé des observations écrites, il invitera ladite organisation à la partie correspondante de la prochaine session du CAJ-AG si la présence de l'organisation est jugée nécessaire pour qu'elle donne son avis ou qu'elle fournisse des explications supplémentaires sur ses observations écrites. À cet égard, le CAJ-AG

convient que, le cas échéant, il décidera par correspondance s'il invite l'organisation ayant le statut d'observateur à la partie correspondante de la session du CAJ-AG; et

c) sur la base des observations reçues pour sa sixième session, le CAJ-AG convient à sa sixième session d'inviter CIOFORA, la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) et l'International Seed Federation (ISF) à la partie correspondante de la septième session du CAJ-AG.

Documents TGP

*25. Le CAJ examine les documents CAJ/65/3, CAJ/65/11, TGP/15/1 Draft 2 et TGP/12/2 Draft 2.

*TGP/15 Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)
(document TGP/15/1 Draft 2)*

*26. Le CAJ approuve la conclusion du TC selon laquelle le document TGP/15/1 Draft 1 doit être remanié (restructuré) comme suit (voir le paragraphe 9 du document CAJ/65/3 et le paragraphe 3 de l'annexe du document CAJ/65/11) :

- premièrement, présenter les principes et les hypothèses qui ont servi de base pour évaluer positivement les exemples présentés dans les modèles approuvés; et
- deuxièmement, fournir des données d'expérience pratique sous forme d'exemples de mise en œuvre de ces principes.

*27. Le CAJ note que, à la quarante-huitième session du TC, au sujet du paragraphe 3.a) de l'annexe I du document TGP/15/1 Draft 2, le représentant de l'ISF a demandé s'il était indispensable que les marqueurs soient examinés plus d'une fois sur le même échantillon. Il a également proposé que le paragraphe 3.b) soit modifié pour préciser que, en cas de différence entre les informations données dans le questionnaire technique et le résultat des essais biologiques, ce soient ces derniers qui prévalent (voir le paragraphe 4 de l'annexe du document CAJ/65/11).

*28. Le CAJ note que le TC est convenu que, sur la base des observations susmentionnées, un nouveau projet devrait être établi par le Bureau de l'Union de concert avec les présidents du TC et du BMT, et présenté au Comité de rédaction élargi (TC-EDC) à sa session de janvier 2013 et un autre projet devrait être présenté au TC à sa quarante-neuvième session. Le TC a noté que le calendrier d'élaboration du document TGP/15 serait communiqué aux TWP à leurs sessions de 2012. (voir le paragraphe 5 de l'annexe du document CAJ/65/11).

Révision des documents TGP

TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen

*29. Le CAJ prend note des éléments nouveaux concernant la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", conformément aux conclusions du TC figurant aux paragraphes 6 à 18 de l'annexe du document CAJ/65/11.

*TGP/12 Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques
(document TGP/12/2 Draft 2)*

*30. Le CAJ examine la révision du document TGP/12 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques", conjointement avec les observations formulées par le TC comme base pour l'adoption de la révision du document TGP/12/2 par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 1^{er} novembre 2012.

*31. Le CAJ approuve les modifications ci-après que le TC propose d'apporter au document TGP/12/2 Draft 2 (voir le paragraphe 20 de l'annexe du document CAJ/65/11) :

“2.3.2 Caractères quantitatifs

“Un caractère de résistance aux maladies pour lequel il existe d’une variété à l’autre une gamme continue de niveaux de sensibilité/résistance est un caractère quantitatif. Des conseils pour l’élaboration des niveaux d’expression appropriés pour les caractères quantitatifs figurent dans le document TGP/9, note indicative GN 20, section 3.

“Exemple avec l’échelle de ‘1 à 3’ : Résistance du melon à *Sphaerotheca fuliginea* (*Podosphaera xanthii*) (oïdium) (principes directeurs d’examen de l’UPOV : TG/104/5)

“[Tableau]

“Exemple avec l’échelle de ‘1 à 9’ : résistance de la luzerne à *Colletotrichum trifolii* (principes directeurs d’examen de l’UPOV : TG/6/5)

“[Tableau]”

*32. Le CAJ convient de présenter le document TGP/12/2 Draft 2 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques” pour l’adoption, sur cette base, du document TGP/12 par le Conseil, à sa quarante-sixième session ordinaire, qui se tiendra le 1^{er} novembre 2012. Le CAJ note que la révision du texte original anglais ainsi que les traductions en français, allemand et espagnol seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/12/2 soit soumis au Conseil.

Programme d’élaboration des documents TGP

*33. Le CAJ approuve le programme d’élaboration des documents TGP, tel qu’il figure dans l’annexe du document CAJ/65/3, sous réserve :

- i) de l’adoption du document TGP/0/5 en 2012 et du document TGP/0/6 en 2013;
- ii) de la correction de la numérotation des sessions en 2013; et
- iii) de la suppression de “(sous-section Couleur et révisions)” des TWP en 2013 et de son adjonction au CAJ/67 en 2013.

Bases de données d’information de l’UPOV

*34. Le CAJ examine les documents CAJ/65/6 et CAJ/65/11.

BASE DE DONNÉES GENIE

*35. Le CAJ prend note des projets du Bureau de l’Union de créer en 2012 un guide de l’utilisateur pour la base de données GENIE, à la suite des révisions du système de codes UPOV, comme indiqué ci-après.

SYSTÈME DE CODES UPOV

Faits nouveaux concernant les codes UPOV

*36. Le CAJ note que 173 nouveaux codes UPOV ont été créés et 12 codes UPOV ont été modifiés de sorte que le nombre total de codes UPOV figurant dans la base de données GENIE était de 6851 à la fin de 2011.

*37. Conformément à la procédure énoncée à la section 3.3 de l’Introduction au système de codes UPOV, le CAJ note que le Bureau de l’Union dressera des tableaux des ajouts et modification des codes UPOV qui seront vérifiés par les services compétents pour chacune des sessions des TWP en 2012.

Propositions de modification de l’Introduction au système de codes UPOV

*38. Le CAJ convient de modifier l’Introduction au système de codes UPOV comme suit :

i) Codes UPOV pour les hybrides : section 2.2.6

*39. L'approche suivie pour l'adoption de codes UPOV pour les genres ou espèces hybrides sera modifiée de sorte qu'un seul code UPOV s'applique à toutes les combinaisons hybrides des mêmes genres ou espèces, de la manière suivante :

"2.2.6 Dans le cas des codes UPOV pour les genres ou espèces hybrides, le code UPOV ne distingue pas deux hybrides produits en utilisant les mêmes parents. Un code UPOV est créé pour le premier hybride notifié à l'UPOV conformément à la procédure énoncée aux paragraphes 2.2.3 à 2.2.5. Toutefois, si une demande ultérieure est reçue pour un hybride faisant intervenir le même genre ou la même espèce dans une combinaison différente, le nom botanique principal est modifié afin d'indiquer que le code UPOV s'applique à toutes les combinaisons faisant intervenir le même genre ou la même espèce.

Exemple :

Demande de code UPOV reçue pour : *Alpha one x Alpha two*

Code UPOV	Nom botanique principal
ALPHA_OTW	<i>Alpha one x Alpha two</i>

Ultérieurement, demande de code UPOV reçue pour : *Alpha two x Alpha one*
ou
(Alpha one x Alpha two) x Alpha one
etc.

Code UPOV	Nom botanique principal
ALPHA_OTW	Hybrides entre <i>Alpha one</i> et <i>Alpha two</i>

ii) Codes UPOV pour les hybrides : section 2.2.7

*40. La section 2.2.7 doit être supprimée.

iii) Codes UPOV pour les hybrides : noms binomiaux

*41. Modifier le système de codes UPOV en ce qui concerne les hybrides et se référer aux "noms binomiaux", de la manière suivante :

"2.2.2 Lorsqu'un genre est formé comme un hybride entre d'autres genres et qu'il a un nom binomial est reconnu sur le plan taxonomique comme genre (p. ex. *xTriticosecale* [= *Triticum x Secale*]), l'élément genre du code UPOV est fondé sur le nom binomial genre 'hybride' reconnu sur le plan taxonomique. Par exemple, *xTriticosecale* a le code UPOV 'TRITL'.

"2.2.3 Dans le cas d'un genre formé comme hybride entre deux genres ('genre hybride') (p. ex. *Alpha x Beta*) et pour lequel il n'existe pas de nom binomial non reconnu sur le plan taxonomique comme genre de plein droit ('genre hybride'), un code UPOV est créé pour ce nouveau 'genre hybride'. L'élément genre du code UPOV s'obtient en combinant les deux premières lettres du genre parent femelle et les trois premières lettres du genre parent mâle. Par exemple, un 'genre hybride' qui serait formé comme hybride entre *Alpha* (code UPOV : ALPHA) et *Beta* (code UPOV : BETAA) aurait 'ALBET' pour code UPOV *Carlus* (code UPOV : CARLU) x *Phillipus* (code UPOV : PHILL) aurait 'CAPHI' pour code UPOV.

"2.2.4 Dans le cas d'une espèce formée comme hybride entre deux espèces et pour laquelle il n'existe pas de nom binomial non reconnue sur le plan taxonomique comme espèce de plein droit ('espèce hybride') (p. ex. *Alpha one x Alpha two*), un code UPOV est créé pour cette nouvelle 'espèce hybride'. L'élément espèce du code UPOV s'obtient en combinant la première lettre de l'espèce parent femelle et les deux premières lettres de l'espèce parent mâle. Par exemple, une 'espèce hybride' qui serait formée comme hybride entre *Alpha one* (code UPOV : ALPHA_ONE) x *Alpha two* (code UPOV : ALPHA_TWO) aurait 'ALPHA_OTW' pour code UPOV.

"2.2.5 Dans le cas d'un genre (ou d'une espèce) hybride formé(e) comme hybride entre plus de deux genres (ou espèces) et pour lequel il n'existe pas de nom binomial non reconnu(e) sur le plan taxonomique comme genre de plein droit, on suit la même approche générale que pour un hybride entre deux genres (ou espèces); la succession de lettres utilisée dans le code UPOV est fondée sur l'ordre du parent femelle suivi du parent mâle."

iv) *Types de variétés*

*42. Supprimer la section 2.4. Tout en souscrivant à cette suppression, le CAJ note que les informations sur les types de variétés pourraient être intégrées dans la base de données GENIE sous la forme de notes. Il a également été mentionné que la suppression n'empêchera pas à l'avenir d'ajouter de nouvelles fonctionnalités dans les bases de données GENIE et PLUTO afin de fournir des informations pertinentes sur les types de variétés.

v) *Publication des codes UPOV*

*43. Modifier la section 4 comme suit :

"4. Publication des codes UPOV

"4.1 Comme il est expliqué à la section 3.2, tous les codes UPOV sont accessibles sur la base de données GENIE, qui peut être consultée sur le ~~dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV (voir <http://www.upov.int/genie/fr/>).~~

"4.2 En outre, les codes UPOV, avec leurs noms botaniques et leurs noms communs pertinents, ~~et la classe de dénomination variétale et les codes UPOV hybrides/parents,~~ tels qu'ils figurent dans la base de données GENIE, sont publiés sur ~~la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV (voir http://www.upov.int/restrict/en/upov_rom_upov_code_system/index.htm~~ <http://www.upov.int/genie/fr/updates/>). Ces informations sont publiées sous une forme propre à faciliter le téléchargement électronique des codes UPOV ~~aux fins d'utilisation par les collaborateurs de l'UPOV ROM.~~"

BASE DE DONNÉES SUR LES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

*44. Le CAJ examine le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales ("programme") sur la base du document CAJ/65/6.

Titre de la base de données sur les variétés végétales (section 1 du programme)

*45. Le CAJ note que la base de données sur les variétés végétales est désormais dénommée "PLUTO".

Version Web de la base de données sur les variétés végétales (section 6 du programme)

*46. Le CAJ prend note des éléments nouveaux concernant le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales figurant dans le document CAJ/65/6 et note que les fonctionnalités ci-après seront ajoutées à PLUTO en 2012 :

a) information sur la dernière date de présentation par les fournisseurs de données, sous la forme d'un document PDF, l'établissement d'un lien entre la date de présentation des informations et des données particulières étant également prévu;

b) explication des règles de recherche, qui seront élaborées conjointement avec la mise au point du moteur de recherche des dénominations; et

c) fonction de sauvegarde des paramètres de recherche.

*47. Le CAJ convient de modifier le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales, qui figure dans l'annexe II du document CAJ/65/6, portant sur la section 3.2 "Qualité et exhaustivité des données" et la section 3.3 "Éléments obligatoires" afin de donner aux contributeurs à la base de données sur les variétés végétales la possibilité de fournir des données dans leur alphabet d'origine, en plus de celles communiquées en alphabet latin. Cette proposition se fonde sur ce qui suit :

a) des données pourraient être communiquées dans leur alphabet d'origine dans les domaines suivants (voir le tableau de la section 3.2 "Qualité et exhaustivité des données") :

- i) Espèce : nom commun (voir la nouvelle balise <520>);
- ii) Dénomination (voir <550>, <551>, <552>, <553>);
- iii) Référence de l'obtenteur (voir <650>);
- iv) Synonyme de la dénomination de la variété (voir <651>);
- v) Nom commercial (voir <652>);
- vi) Nom du demandeur (voir <750>);

- vii) Nom de l'obteneur (voir <751>);
- viii) Nom du mainteneur (voir <752>);
- ix) Nom du titulaire du titre (voir <753>);
- x) Type d'autre partie (voir <760>);
- xi) Autres informations pertinentes (voir <950>);
- xii) Remarques (voir <960>); et

b) les données fournies dans leur alphabet d'origine figureraient dans la base de données sur les variétés végétales uniquement si elles étaient également, dans leur totalité, fournies en alphabet latin (voir les sections 3.2 et 3.3 "Données requises").

Fourniture d'une assistance aux contributeurs (section 2 du programme)

*48. Le CAJ prend note du résumé des contributions apportées à la base de données sur les variétés végétales en 2011, tel qu'il figure dans l'annexe III du document CAJ/65/6.

*49. Le CAJ note que le Groupe de la base de données sur les désignations commerciales de l'OMPI a été contacté par les membres ci-après de l'Union : Afrique du Sud; Albanie; Argentine; Azerbaïdjan; Bélarus; Bolivie; Chine; Colombie; Costa Rica; Croatie; Géorgie; Islande; Jordanie; Kenya; Kirghizistan; Maroc; Mexique; Nicaragua; Oman; Ouzbékistan; Panama; Paraguay; République de Corée; République dominicaine; Singapour; Trinité-et-Tobago; Tunisie; Ukraine; Uruguay et Viet Nam afin d'examiner les modalités à mettre en œuvre pour leur permettre de commencer à communiquer des données. Le CAJ note que des solutions ont été trouvées pour permettre au Kenya et à l'Afrique du Sud de communiquer des données au format non balisé.

*50. En ce qui concerne les contributeurs qui n'ont pas fourni les codes UPOV correspondant aux données communiquées, le CAJ note qu'une méthode pour l'établissement des codes UPOV manquants pour les données destinées à la base de données sur les variétés végétales a été élaborée par le Groupe de la base de données sur les désignations commerciales de l'OMPI. Cette méthode a été utilisée pour proposer des codes UPOV aux contributeurs, afin que toutes les données figurant dans la base de données sur les variétés végétales puissent être assorties de codes UPOV. Sur cette base, le CAJ note que les codes UPOV ont été attribués à pratiquement toutes les entrées de la base de données sur les variétés végétales.

Éléments devant figurer dans la base de données sur les variétés végétales (section 3 du programme)

*51. Le CAJ fait sienne la proposition de modification du programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales, qui figure à l'annexe II du document CAJ/65/6, portant sur la section 3.2 "Qualité et exhaustivité des données" (voir la nouvelle balise <800>) afin de donner aux contributeurs de la base de données sur les variétés végétales la possibilité de fournir des données sur les dates auxquelles une variété a été commercialisée pour la première fois sur le territoire de la demande et sur d'autres territoires, telle qu'elle figure dans l'annexe IV du document CAJ/65/6.

*52. Le CAJ note que la réserve suivante serait ajoutée :

"L'absence d'informations dans le champ [XXX] n'indique pas que la variété n'a pas été commercialisée. Pour toute information communiquée, il convient de consulter son origine et son statut dans les champs 'Origine de l'information' et 'Statut de l'information'. À cet égard, il convient aussi de noter que les informations fournies ne sont pas nécessairement exhaustives et précises."

Fréquence de la communication des données (section 4 du programme)

*53. Le CAJ convient que, pour l'heure, aucun changement ne doit être apporté quant à la fréquence de publication, à savoir six mises à jour par an. Toutefois, il note que, lorsque le contributeur l'exige, il est possible de corriger les erreurs importantes concernant les données dans PLUTO au plus tôt.

*54. Le CAJ note que, le 23 janvier 2012, le Bureau de l'Union a envoyé aux bénéficiaires de la base de données UPOV-ROM la circulaire E-12/013 les informant du lancement de la base de données en libre accès PLUTO sur le site Web de l'UPOV et leur demandant d'indiquer s'ils souhaitent continuer à recevoir la base de données UPOV-ROM. Dans les réponses reçues, 14 bénéficiaires de pays membres de l'Union ont indiqué qu'ils souhaitaient continuer à recevoir la base de données UPOV-ROM tandis que 13 autres bénéficiaires de pays membres de l'Union et 7 abonnés payants ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas continuer à recevoir la base de données UPOV-ROM. Le CAJ prend également note des projets du Groupe

de la base de données sur les désignations commerciales de l'OMPI de mettre au point sa propre version de la base de données UPOV-ROM dans le cadre du programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales.

Interface de recherche commune (section 7 du programme)

*55. Le CAJ note qu'aucune évolution importante relative à l'élaboration d'une interface de recherche commune n'a été enregistrée depuis 2010. Il note également que l'OMPI, l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne, l'Association royale de bulbiculture (KAVB) (Pays-Bas) et la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de la Société internationale de la science horticole (ISHS) pourront être consultés sur les méthodes possibles dans le courant de 2012.

Logiciels échangeables

*56. Le CAJ examine les documents CAJ/65/8 et CAJ/65/11.

Révision du document UPOV/INF/16/1 "Logiciels échangeables"

*57. Le CAJ prend note de l'adoption par le Conseil du document UPOV/INF/16/2 "Logiciels échangeables".

Nouveaux logiciels à prendre en considération aux fins de leur inclusion dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"

*58. Le CAJ note que, à sa quatre-vingt-deuxième session tenue à Genève le 19 octobre et la matinée du 20 octobre 2011, le Comité consultatif a approuvé l'inclusion des offres de Naktuinbouw concernant une assistance offerte sous la forme d'un centre d'information sur les questions techniques concrètes et les possibilités de stage dans la partie intitulée "ii) Offres d'assistance aux fins de la mise en place d'une protection des obtentions végétales" de la page Web "Assistance". En outre, il note que le Comité consultatif a également approuvé l'inclusion de l'offre d'assistance de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne pour l'élaboration de systèmes de gestion électronique des bureaux dans la partie intitulée "ii) Offres d'assistance aux fins de la mise en place d'une protection des obtentions végétales" de la page Web "Assistance".

*59. Le CAJ examine la recommandation formulée par le TWC à sa vingt-neuvième session, concernant l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*" dans le document UPOV/INF/16, compte tenu des observations formulées par le TC. Le CAJ note que différents avis sur la question de savoir si un logiciel commercial doit être examiné dans le document UPOV/INF/16 ont été exprimés à la session du TC et que le TC a laissé entendre qu'il serait approprié d'examiner le titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et de la section intitulée "1. Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables" avant de se prononcer sur l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*" (voir le paragraphe 61 de l'annexe du document CAJ/65/11). Le CAJ convient qu'un examen du document UPOV/INF/16 doit être inscrit à l'ordre du jour de sa session d'octobre 2013.

Systemes de dépôt électronique des demandes

*60. Le CAJ examine les documents CAJ/65/5 et CAJ/65/11.

Renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV

*61. Le CAJ note que le Bureau de l'Union mènera une enquête sur la question de savoir dans quelle mesure les membres de l'Union utilisent dans leurs formulaires de demande les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV et présentera les résultats de cette enquête à la soixante-sixième session du CAJ en octobre 2012.

Version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV

*62. Le CAJ prend note des éléments nouveaux concernant les réunions entre experts de l'UPOV, de l'OMPI, de l'OCVV et de l'ISF afin d'élaborer des propositions pour examen par le CAJ.

63. Le secrétaire général adjoint indique, comme expliqué au paragraphe 24 du document CAJ/65/5, que, lors des délibérations de la deuxième réunion entre experts, la difficulté de recenser les demandes présentées pour la même variété dans des pays différents, compte tenu de l'absence d'une désignation variétale unique, a été soulignée. À cette réunion, il a été noté que la possibilité de créer une désignation variétale unique avait été envisagée dans le passé au sein de l'UPOV, mais n'avait pas été menée à terme. Il a été convenu que le CAJ devrait être informé des discussions sur ce sujet afin qu'il juge de l'opportunité d'examiner cette question de manière plus approfondie.

64. Le président invite le CAJ à s'exprimer sur l'opportunité d'examiner les avantages potentiels d'une désignation variétale unique.

65. La délégation de l'Union européenne demande des précisions sur la proposition tendant à examiner les questions relatives à une désignation variétale unique, et plus particulièrement sur les modalités pratiques de la mise en œuvre et du suivi de l'utilisation d'une désignation variétale unique.

66. Le secrétaire général adjoint note que ces questions pratiques ont déjà été soulevées par le passé et qu'il avait alors été conclu qu'il serait difficile de mettre au point une telle désignation variétale unique. L'idée était qu'une référence unique de l'UPOV soit attribuée lorsqu'une demande était présentée pour la première fois sur le territoire d'un membre de l'Union, et que cette référence soit utilisée par la suite pour la variété concernée dans les demandes présentées dans d'autres membres de l'Union. Le secrétaire général adjoint relève que les discussions passées ont démontré combien il importe qu'une dénomination variétale devienne autant que possible une désignation variétale unique et rappelle que les recommandations existantes relatives aux dénominations variétales soulignent que les obtenteurs doivent soumettre la même dénomination variétale dans tous les membres de l'Union et que les membres de l'Union sont encouragés à accepter cette dénomination, sauf raisons particulières empêchant l'enregistrement.

67. La délégation des Pays-Bas soulève le problème de l'identification d'une variété avant que la dénomination variétale ait été enregistrée.

68. La délégation de l'Espagne évoque les problèmes que causent les demandes présentées pour la même variété sur différents territoires dans lesquelles les demandeurs – parfois la même personne – ont donné des noms différents à la variété. Elle encourage la coopération afin d'éviter de répéter des essais pour la même variété et de faciliter l'utilisation des rapports résultant des essais.

69. Le secrétaire général adjoint indique que le formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale comprend une rubrique dans laquelle l'obtenteur doit préciser si une demande a été présentée sur un autre territoire. Il suggère que l'une des manières d'aborder la question de la désignation variétale unique pourrait être de revenir sur les discussions passées en lien avec l'élaboration des recommandations relatives aux dénominations variétales avant de prendre une décision quant à poursuivre ou non les discussions.

70. La délégation des Pays-Bas reconnaît qu'il peut arriver qu'un obtenteur emploie une dénomination différente pour la même variété dans différents pays ou régions, mais l'obtenteur devrait être conscient des risques encourus. Dans de tels cas, la deuxième demande présentée par l'obtenteur serait examinée au regard de la première, car l'obtenteur aurait indiqué que les deux demandes n'étaient pas les mêmes.

71. La délégation de l'Allemagne souligne qu'il est difficile de régler le problème d'un point de vue juridique et d'introduire des restrictions si une dénomination provisoire a déjà été utilisée ou modifiée par l'obtenteur avant la décision d'enregistrer la dénomination.

72. La délégation de la France observe qu'il est rare qu'une dénomination soit proposée d'emblée au moment où l'obtenteur remplit la demande; généralement, ce dernier fournit une référence provisoire. La délégation estime qu'il y a deux raisons d'envisager des discussions sur la question d'une désignation variétale unique. La première est de recenser les variétés candidates à prendre en considération dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) des autres variétés. À cet égard, il faut noter qu'il est difficile d'intégrer les variétés candidates des membres de l'Union dans les essais DHS. La deuxième raison est de permettre à d'autres pays d'utiliser les résultats des essais DHS si une variété a déjà été examinée dans un pays.

73. La délégation de l'Union européenne est d'avis que, même si plusieurs problèmes se posent, il pourrait être utile de poursuivre les discussions et de clarifier les choses concernant une désignation variétale unique.

*74. Le CAJ examine les questions concernant la création d'une désignation variétale unique (voir le paragraphe 24 du document CAJ/65/5). Il convient que le Bureau de l'Union devra élaborer un document afin d'expliquer ces questions, pour examen à sa soixante-sixième session en octobre 2012.

Techniques moléculaires

*75. Le CAJ examine les documents CAJ/65/7 et CAJ/65/11.

Document BMT/DUS "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)"

*76. Le CAJ prend note de l'adoption par le Conseil du document UPOV/INF/18/1 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)".

Document TGP/15

*77. Le CAJ note que le document TGP/15/1 Draft 2 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)" a été examiné au titre du point 5 de l'ordre du jour "Documents TGP (document CAJ/65/3)".

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

*78. Le CAJ prend note des conclusions ci-après du TC (voir les paragraphes 29 à 31 de l'annexe du document CAJ/65/11 et les paragraphes 11 à 15 du document CAJ/65/7) :

a) le TC convient qu'il serait judicieux que le Bureau de l'Union étudie la possibilité d'une réunion coordonnée du BMT et du Groupe de travail sur les méthodes ADN de la Commission des variétés de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), pour la quatorzième session du BMT;

b) le TC approuve le programme de la quatorzième session du BMT, y compris la tenue d'une journée spéciale ("Journée des obtenteurs"), en ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs à l'utilisation de techniques moléculaires pour l'appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée et pour l'identification des variétés, comme indiqué aux paragraphes 32 et 33 du document TC/48/7;

c) le TC note qu'un exposé sur les questions examinées par le BMT à sa treizième session, eu égard en particulier à l'utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées et l'identification des variétés, sera présenté à la soixante-cinquième session du CAJ.

*79. Le CAJ prend note de l'exposé présenté par le Bureau de l'Union sur les questions examinées par le BMT à sa treizième session, eu égard en particulier à l'utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées et l'identification des variétés, comme indiqué aux paragraphes 16 et 17 du document CAJ/65/7.

*80. Le CAJ note que le TC a inscrit à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session, qui se tiendra en mars 2013, un point en vue d'un débat sur les techniques moléculaires. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le TC prévoit d'examiner l'application de modèles pour l'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS par les membres de l'Union et suivra des exposés sur la situation des techniques moléculaires dans d'autres organisations internationales. Le TC est convenu que les délibérations qui ont eu lieu au titre de ce point de l'ordre du jour devraient être organisées le lundi après-midi et le mardi matin ou après-midi.

Dénominations variétales

*81. Le CAJ examine les documents CAJ/65/4 et CAJ/65/11.

82. La délégation des Pays-Bas demande des précisions concernant le processus de création des codes UPOV.

83. Le secrétaire général adjoint explique que le Bureau de l'Union crée les codes UPOV à la demande des membres de l'Union, par exemple lorsqu'un membre reçoit une demande de protection d'une obtention végétale et doit inclure un code UPOV dans les données destinées à la base de données sur les variétés végétales.

*84. Le CAJ approuve la conclusion du TC proposant la création d'une nouvelle classe de dénomination variétale dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", tel qu'indiqué aux paragraphes 15 et 16 du document CAJ/65/4 et au paragraphe 33 de l'annexe du document CAJ/65/11, comme suit :

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 213	Eupatorium L. Acanthostyles R. M. King & H. Rob. Ageratina Spach Asplundianthus R. M. King & H. Rob. Bartlettina R. M. King & H. Rob. Campuloclinium DC. Chromolaena DC. Conoclinium DC. Cronquistianthus R. M. King & H. Rob. Eutrochium Raf. Fleischmannia Sch. Bip. Praxelis Cass. Vioreckia R. M. King & H. Rob.	EUPAT - AGERT - - - - - - - EUTRO - - -

*85. Le CAJ prend note du rapport présenté au TC par la délégation du Japon selon lequel la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées (CINPC) de l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) est en train de réviser le Code de nomenclature des plantes cultivées et formulera des propositions à la CINPC de l'UISB en 2013 (voir le paragraphe 34 de l'annexe du document CAJ/65/11). Il convient avec le TC que le Bureau de l'Union devrait contacter la CINPC afin d'expliquer les orientations fournies par l'UPOV dans le document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV".

Examen DHS de variétés de papayer reproduites par voie sexuée

*86. Le CAJ examine les documents CAJ/65/9 Rev. et CAJ/65/11.

*87. Le CAJ prend note des progrès réalisés dans l'élaboration du projet de principes directeurs d'examen du papayer afin de traiter des variétés reproduites par voie sexuée. Il note que le TC a conclu qu'il sera difficile d'évaluer la proportion de plantes mâles, de plantes hermaphrodites et de plantes femelles (Chars. 17-19) sur la base des tailles d'échantillons proposées : 5 plantes et 20 plantes. Le CAJ note que, par conséquent, le TC est convenu que le projet de principes directeurs d'examen du papayer sera renvoyé au Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) en vue d'un examen approfondi à cet égard.

*88. Le CAJ note que le TC a approuvé la démarche générale adoptée dans les principes directeurs d'examen afin de traiter des variétés de papayer reproduites par voie sexuée. En particulier, il note que l'utilisation de caractères tels que "Plante : proportion de plantes hermaphrodites", "Plante : proportion de plantes femelles" et "Plante : proportion de plantes mâles" relève d'une approche déjà suivie pour d'autres principes directeurs d'examen adoptés.

Diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV

*89. Le CAJ examine les documents CAJ/65/10 et CAJ/65/11. Il a également suivi un exposé sur les techniques de communication.

*90. Le CAJ note que les réunions diffusées sur le Web seront librement accessibles sur l'Internet. Il note cependant aussi qu'il est possible de restreindre l'accès aux réunions en ligne à l'aide de Webinar et WebEx. Le secrétaire général adjoint explique que les questions relatives à la politique sur l'accès seront examinées par le Comité consultatif.

*91. Le CAJ prend note des conclusions du TC, indiquées aux paragraphes 69 à 71 de l'annexe du document CAJ/65/11.

Programme de la soixante-sixième session

*92. Le CAJ approuve la proposition faite par le CAJ-AG, à sa sixième session le 18 octobre 2011, en vue d'organiser la soixante-sixième session du CAJ la matinée du 29 octobre 2012 et la septième session du CAJ-AG l'après-midi du 29 octobre et le 30 octobre 2012 (voir le paragraphe 32 du document CAJ/65/2).

*93. Le CAJ approuve le programme ci-après pour sa soixante-sixième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV
4. Dénominations variétales
5. Information et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Systèmes de dépôt électronique des demandes
6. Diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV
7. Questions concernant une désignation variétale unique
8. Programme de la soixante-septième session
9. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
10. Clôture de la session

94. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[L'annexe suit]

ANNEXE / ANNEX / ANLAGE / ANEXO

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres/
in the alphabetical order of the names in French of the members/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Udo VON KRÖCHER, Präsident, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover
(tel.: +49 511 9566 5603 fax: +49 511 9566 5904 e-mail: udo.vonkroecher@bundessortenamt.de)

Michael KÖLLER, Referent, Ministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz,
Wilhelmstrasse 54, 10117 Berlin
(tel.: +49 30 18529 4044 e-mail: Michael.Koeller@bmelv.bund.de)

Barbara SOHNEMANN (Frau), Justiziarin, Leiterin, Rechtsangelegenheiten, Sortenverwaltung, Gebühren,
Bundessortenamt, Postfach 610440, 30604 Hannover
(tel.: +49 511 95665624 fax: +49 511 95669600 e-mail: barbara.sohnemann@bundessortenamt.de)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Nik HULSE, Senior Examiner of PBR, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, 47 Bowes Street, Phillip
ACT 2606
(tel.: +61 2 6283 7982 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: nik.hulse@ipaustralia.gov.au)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Madame), Responsable droits d'obteneurs et brevets, Office de la propriété
intellectuelle, North Gate III, 16, Boulevard du Roi Albert II, B-1000 Bruxelles
(tel.: +32 2 277 8275 fax: +32 2 277 5262 e-mail: camille.vanslebrouck@economie.fgov.be)

Françoise DE SCHUTTER (Madame), Attaché, Office belge de la Propriété intellectuelle (OPRI), 16, bvd Roi
Albert II, B-1000 Bruxelles
(tel. : + 32 2 277 9555 e-mail: francoise.deschutter@economic.fgov.be)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Fabrizio SANTANA SANTOS, Federal Agricultural Inspector, Coordinator of National Plant Variety Protection
Office (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply, Esplanada dos Ministerios, Bloco 'D',
Anexo A, Sala 250, CEP 70043-900 Brasilia , D.F.
(tel.:+55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: fabricio.santos@agricultura.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Michel CORMIER, A/Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency
(CFIA), Room 59-2E-330, 59, Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.:+1 613 773 7135 fax: +1 613 773 7261 e-mail: michel.cormier@inspection.gc.ca)

Ashley BALCHIN (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA),
Room 59-2E-323, 59, Camelot Drive, Ottawa Ontario
(tel.:+1 613 773 7137 fax: +1 613 773 7261 e-mail: ashley.balchin@inspection.gc.ca)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

LÜ Bo, Director, Division of Variety Management, Bureau of Seed Management, Ministry of Agriculture, No. 11 Nongzhanguannanli, Beijing
(tel.:+86 10 59193150 fax: +86 10 59193142 e-mail: lvbo@agri.gov.cn)

QI Wang, Director, Division of Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, No. 18, Hepingli East Street, Beijing 100714
(tel.:+86 10 84239104 fax: +86 10 84238883 e-mail: wangqihq@sina.com)

Xinming ZHANG, Director, Division for Plant Variety Testing, Development Centre for Science & Technology, Ministry of Agriculture, Room 709, Nongfeng Building, No. 96 Dong San Huan Nan Lu, Chaoyang District, 100122 Beijing
(tel.:+86 10 59199395 fax: +86 10 59199393 e-mail: zhangxinming@agri.gov.cn)

Yan ZHONG, Project Administrator, Division 2, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), 6 Xitucheng Road, Haidian District, Beijing
(tel.:+86 10 62086884 fax: +86 10 62019615 e-mail: zhongyan@sipo.gov.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Carrera 41 No. 17-81, Zona Industrial de Puente Aranda, Bogotá D.C.
(tel.:+57 1 3323700 fax: +57 1 3323700 e-mail: ana.diaz@ica.gov.co)

Catalina GAVIRIA BRAVO (Sra.), Consejera Comercial, Misión de Colombia ante la OMC, Rue de lausanne 80 – 82, CH-1202 Geneva
(tel.: +41 22 919 05 14 fax: +41 22 734 60 94 e-mail: catalina.gaviria@colombiaomc.ch)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Department of Variety Testing, The Danish AgriFish Agency, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglvaerksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer
(tel.:+45 5816 0601 fax: +45 58 160606 e-mail: gde@naturerhverv.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM), Calle Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, E-28014 Madrid
(tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 e-mail: luis.salaices@magrama.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Laima PUUR (Ms.), Head, Variety Department, Estonian Agricultural Board, Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi
(tel.:+372 4351240 fax: +372 4351241 e-mail: laima.puur@pma.agri.ee)

Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of Agriculture, 39/41 Lai Street, EE-15056 Tallinn
(tel.: +372 625 6507 fax: +372 625 6200 e-mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and External Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A30, Alexandria VA 22313
(tel.:+1 571 272 9300 fax: + 1 571 273 0085 e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Karin L. FERRITER (Ms.), Intellectual Property Attaché, United States Mission to the WTO, 11, route de Pregny, 1292 Chambesy
(tel.: +41 22 749 5281 e-mail: karin_ferriter@ustr.eop.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tapio LAHTI, Senior Officer, Legal Affairs, Finnish Food Safety Authority (EVIRA), Mustialankatu 3, FIN-00790 Helsinki
(tel.: +358 400 640 881 fax: +358 20 77 25195 e-mail: tapio.lahti@evira.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Robert TESSIER, Sous-Directeur de la Qualité et de la protection des végétaux, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, 251, rue de Vaugirard, F-75732 Paris Cédex 15
(tel.: +33 1 49555030 fax: +33 1 49554959 e-mail: robert.tessier@agriculture.gouv.fr)

Joël GUIARD, Expert études des variétés Relations internationales OCVV UPOV, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Rue Georges Morel, BP 90024, F-49071 Beaucozuté Cedex
(tel.: +33 241 228637 fax: +33 241 228601 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Jean PERCHET, Seed Policy Officer, Direction générale de l'alimentation, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, 251, rue de Vaugirard, F-75732 Paris Cédex 15
(tel.: +33 1 49 55 81 45 fax: +33 1 49 55 59 49 e-mail: jean.perchet@agriculture.gouv.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Szenci ÁGNES GYÖZÖNÉ (Mrs.), Senior Chief Advisor, Agricultural Department, Ministry of Agriculture and Rural Development, Kossuth Tér. 11, H-1055 Budapest, Pf. 1
(tel.: +36 1 7953826 fax: +36 1 7950498 e-mail: gyozone.szenci@vm.gov.hu)

Szabolcs FARKAS, Head, Patent Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), 2, Garibaldi utca, H-1054 Budapest
(tel.: +36 1 4745902 fax: +36 1 474 5596 e-mail: szabolcs.farkas@hipo.gov.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, Department of Agriculture, National Crops Centre, Backweston Farm, Leixlip, Co. Kildare
(tel.: +353 1 630 2902 fax: +353 1 628 0634 e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

Omar ZEIDAN, Chairman of PBR Council, Deputy Director Extension Services, Ministry of Agriculture, P.O. Box 28, Beit-Dagan 50250
(tel.: +972 3 9485948 fax: +972 3 9485668 e-mail: ozaidan@shaham.moag.gov.il; ozaidan@moag.gov.il)

Michal GOLDMAN (Mrs.), Registrar, Plant Breeder's Rights Council, Ministry of Agriculture, P.O. Box 30, Beit-Dagan 50250
(tel.: +972 3 9485902 fax: +972 3 9485903 e-mail: michalg@moag.gov.il)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Takashi UEKI, Director, Plant Variety Protection Office, New Business and Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo
(tel.: +81 3 6738 6444 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: takashi_ueki@nm.maff.go.jp)

Mitsutaro FUJISADA, Senior Policy Advisor: Intellectual Property, New Business and Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo
(tel.: +81 3 6738 6445 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: mitutarou_fujisada@nm.maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Examiner, Plant Variety Protection Office, New Business and Intellectual Property Division, Seeds and Seedlings Division Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo
(tel.: +81 3 6738 6449 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: kenji_numaguchi@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

James M. ONSANDO, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592, 00100 Nairobi
(tel.:+254 20 3584088 fax: +254 20 3536175 e-mail: director@kephis.org)

LITUANIE / LITHUANIA / LITAUEN / LITUANIA

Sigita JUCIUVIENE (Mrs.), Head, Division of Plant Variety, Registration and Legal Protection, State Plant Service under the Ministry of Agriculture of the Republic of Lithuania, Ozo St. 4a, LT-08200 Vilnius
(tel.:+370 5 234 3647 fax: +370 5 237 0233 e-mail: sigita.juciuviene@vatzum.lt)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Amar TAHIRI, Chef de la Division du contrôle des semences et plants, Office National de Sécurité sanitaire des Produits alimentaires (ONSSA), Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Rue Hafiane Cherkaoui, B.P. 1308, Rabat
(tel. : + 212 537 771085 fax: +212 537 779852 e-mail: amar.tahiri@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora General, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000
(tel.:+52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades Vegetales, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México
(tel.:+52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: eduardo.padilla@snics.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigador, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, CP 56230, Chapingo, Estado de México
(tel.:+52 595 9521559 fax: +52 595 9521642 e-mail: abarrien@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Tor Erik JØRGENSEN, Head of Section, Norwegian Food Safety Authority, Felles postmottak, P.O. Box 383, N-2381 Brumunddal
(tel.: +47 6494 4393 fax: +47 6494 4411 e-mail: tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

Bell Batta TORHEIM (Mrs.), Programme Coordinator, The Development Fund, Grensen 9b, Miljøhuset, N-0159 Oslo
(tel.: +47 23 109600 fax: +47 23 109601 e-mail: bell@utviklingsfondet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Private Bag 4714, Christchurch 8140
(tel.:+64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

América Ramona GONZÁLEZ SANABRIA (Sra.), Directora General, Dirección General de Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo
(tel.:+595 21 584645 fax: +595 21 584645 e-mail: america.gonzalez@senave.gov.py)

Blanca Julia NÚÑEZ TEIXIDÓ (Sra.), Ingeniero Agrónomo, Jefa del Departamento de Protección y Uso de Variedades, Dirección General de Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo
(tel.: +595 21 584645 fax: +595 21 584645 e-mail: dpuv@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR, Sector Manager Seeds and Plant Propagation Material, Ministerie van Economische Zaken, Landbouw en Innovatie, P.O. Box 20401, NL-2500 EK Den Haag
(tel.: +31 70 379 8911 fax: +31 70 378 6153 e-mail: m.valstar@mineleni.nl)

Krieno Adriaan FIKKERT, Secretary, Plant Variety Board (Raad voor Plantenrassen), Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen
(tel.: +31 71 3326310 fax: +31 71 3326363 e-mail: k.fikkert@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: e.gacek@coboru.pl)

Alicja RUTKOWSKA-ŁOŚ (Mrs.), Head, National Listing and Plant Breeders' Rights Protection Office, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: a.rutkowska@coboru.pl)

Marcin KRÓL, Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63022 Slupia Wielka
(tel.:+48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: m.krol@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

CHOI Keun-Jin, Director of Variety Testing Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS), Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MFAFF), 39 Taejangro Yongtonggu Suwon, Gyeonggi-do 443-400
(tel.:+82 31 8008 0200 fax: +82 31 203 7431 e-mail: kjchoi1001@korea.kr)

Hyun-Joo SHIN (Mrs.), Deputy Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS), Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MFAFF), Jungang-ro 328, Manan-gu, Anyang-Si, Gyeonggi-do 430-016
(tel.:+82 31 467 0190 fax: +82 31 467 0160 e-mail: shjnew@korea.kr)

Oksun KIM (Ms.), Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS) / MFAFF, 328, Jungang-ro, Manan-gu, Anyang, 430-016 Gyeonggi-do
(tel.:+82 31 467 0191 fax: +82 31 467 0160 e-mail: oksunkim@korea.kr)

LEE Jeong-Ho, Examiner, Korea Forest Seed and Variety Center (KFSV), Korea Forest Service, 670-4 Suhoe-ri, Suanbo-myeon, Chungju-Si, Chungcheongbuk-Do 380-941
(tel.:82 43 850 3321 fax: 82 43 850 3390 e-mail: mtmac@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Bd. Stefan cel Mare, 162, C.P. 1873, MD-2004 Chisinau
(tel.:+373-22-220300 fax: +373-22-211537 e-mail: mihail.machidon@yahoo.com)

Ala GUŞAN (Mrs.), Director, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau
(tel.:+373 22 400582 fax: +373 22 440119 e-mail: office@agepi.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Martin PRUDEL, Head, Special Crops Unit, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 117 05 Prague 1
(tel.: +420 221 813046 fax: +420 221 812951 e-mail: martin.prudel@mze.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.:+420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Head of Technical Department, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), 61, Marasti, Sector 1, P.O. Box 32-35, 011464 Bucarest
(tel.:+40 213 184380 fax: +40 213 184408 e-mail: mihaela_ciora@yahoo.com)

Aura Giorgiana MINDRUTA (Ms.), Expert, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bd. Marasti 61, sector 1, P.O. Box 32-35, 011464 Bucarest
(tel.:+40 21 3184380 fax: +40 21 3184408 e-mail: aura_mindruta@istis.ro)

Adina BADULESCU (Mrs.), Technical Expert, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bd. Marasti nr. 61, sector 1, P.O. Box 32-35, 011464 Bucarest, Roumanie
(tel.:+40 21 318 4380 fax: +40 21 3184408 e-mail: adina_badulescu@istis.ro)

Niculina DINCA (Mrs.), Legal Advisor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bd. Marasti nr. 61, sector 1, P.O. Box 3235, 011464 Bucarest, Roumanie
(tel. : +40 21 3184380 fax : +40 21 3184408 e-mail: nina_dinca@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Andrew MITCHELL, Controller of Plant Variety Rights, The Food and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF
(tel.: +44 1223 342 384 fax: +44 1223 342 386 e-mail: andy.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

Elspeth NICOL (Mrs.), Policy Advisor, Plant Variety Rights Office, Food and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, CB3 0LF Cambridge
(tel.: +44 1223 342322 fax: +44 1223 342386 e-mail: elspeth.nicol@fera.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Olof JOHANSSON, Head, Crop Production Department, Swedish Board of Agriculture, S-551 82 Jönköping
(tel.: +46 36 155703 fax: +46 36 710517 e-mail: olof.johansson@jordbruksverket.se)

Christina TÖRNSTRAND (Ms.), Desk Officer, Ministry of Rural Affairs, S-103 33 Stockholm , Suède
(tel.: +46 8 405 1107 fax: +46 8 206 496 Email: christina.tornstrand@rural.ministry.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Frau), Leiterin, Büro für Sortenschutz, Fachbereich Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2524 fax: +41 31 322 2634 e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Direktionsbereich Landwirtschaftliche Produktionsmittel, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2594 fax: +41 31 323 2634 e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Kacem CHAMMAKHI, Chef, Service de l'évaluation, de l'homologation, de la protection des obtentions végétales et des relations extérieures, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 788979 fax: +216 71 784419 e-mail: kacemchammakhi@ymail.com)

UKRAINE / UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA

Petro VASYLIUK, Director, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, 15, Heneral Rodimtseva Str., 03041 Kiev
(tel.:+380442582846 fax: +380442582846 e-mail: sops@sops.gov.ua)

Nataliya YAKUBENKO (Ms.), Head, Department of International Cooperation (and Publishing Activities), Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, 15, Heneral Rodimtseva str, 03041 Kyiv
(tel.:+380 44 258 2846 fax: +380 44 258 2846 e-mail: nataliya@sops.gov.ua; nataliya.yakubenko@gmail.com)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Mrs.), Chef de section - Unité 7, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), Rue Froissart 101, 2/180, 1040 Bruxelles
(tel.:+32 2 299 3724 fax: +32 2 296 0951 e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Martin EKVAD, President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6415 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: ekvad@cpvo.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)

Isabelle CLEMENT-NISSOU (Mrs.), Policy Officer, Commission européenne, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), rue Froissart 101, 1040 Bruxelles
(tel.:+32 229 87834 fax: +32 2 2960951 e-mail: isabelle.clement-nissou@ec.europa.eu)

Muriel LIGHTBOURNE (Mme), Head of Legal Affairs, Community Plant Variety Office (CPVO), 3. Bd. Maréchal Foch, BP 10121, 49101 Angers Cedex
(tel.: +33 2 41 256414 fax: +33 2 41 256410 e-mail: lightbourne@cpvo.europa.eu)

Antonio ATAZ, EU Official, General Secretariat of the Council of the European Union, 175, rue de la Loi, B-1048 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 281 4964 fax: +32 2 281 6198 e-mail: antonio.ataz@consilium.europa.eu)

Paul RUOTTE, Intern, Permanent Delegation of the European Union to the United Nations Office and other international organisations in Geneva, Rue du Grand-Pré 64-66, Caste postale 107, 1211 Genève 7
(tel.: +41 22 919 7443 e-mail: paul.ruotte@eeas.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Gerardo CAMPS, Gerente Evaluación y Registro de Cultivares, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Cno. Bertolotti s/n R-8 Km 29, Barros Blancos, Canelones
(tel.:+598 2 288 7099 fax: +598 2 288 7077 e-mail: gcamps@inase.org.uy)

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Thanh Minh NGUYEN, Examiner / International Relation Affairs on Plant Variety Protection, Plant Variety Protection Office (PVPO), Department of Crop Production (DCP), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Room 405, Building A6B No. 2 Ngocha Str., Ba Dinh District, Hanoi 844
(tel.:+84 4 38435182 fax: +84 4 37342844 e-mail: minh_pvp@yahoo.com)

Tadao MIZUNO, JICA, Expert on PVP, Plant Variety Protection Office, Room 405 A6B Building, No 2 Ngoc Ha Str. Badminh, Hanoi
(tel.:+844 38435182 fax: +844 37342844 e-mail: tadao.mizuno@gmail.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Fhead AL SUBAEI, Patent Examiner, General Directorate of Patents, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), P.O. Box 6086, Riyadh 11442

Ali Yaha NAMAZI, Patent Examiner, General Directorate of Patents, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), P. O. Box 6086, Riyadh 11442
(tel.: +966 1 4883555 fax: +966 1 4814351 e-mail: anamazi@kacst.edu.sa)

GHANA / GHANA / GHANA / GHANA

Grace Ama ISSAHAQUE (Mrs.), Principal State Attorney, Registrar-General's Department, Ministry of Justice, P.O. Box 118, Accra
(tel.:+233 21 666 469 fax: +233 21 666 081 e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

MALAISIE / MALAYSIA / MALAYSIA / MALASIA

Abd Rahman MILAN, Principal Research Officer, Horticulture Research Centre, Malaysian Agricultural Research and Development Institute (MARDI), P.O. Box 12301, General Post Office, 50774 Kuala Lumpur
(tel.: +603 89437922 fax: +603 8943 7623 e-mail: armilan@mardi.gov.my)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Thidakoon SAENUDOM (Ms.), Agricultural Scientist, Plant Varieties Protection Office, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Phahonyothin Road, Chatuchak, 10900 Bangkok
(tel.:+66 2 940 7214 fax: +66 2 940 7214 e-mail: thidakuns@hotmail.com)

Waraporn THONGPAN (Ms.), Agricultural scientist, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Phahonyothin, Bangkok
(tel.:66 2 940 7214 fax: 66 2 940 7214 e-mail: wawa_037@yahoo.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) / WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO) / WELTORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (WIPO) / ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OMPI)

Rolf JÖRDENS, Special Advisor, Global Issues Sector, 34, chemin des Colombettes, 1211 Geneva 20, Switzerland
(tel.: +41 22 338 9155 fax: +41 22 338 7500 e-mail: rolf.joerdens@wipo.int)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBEBES)

François MEIENBERG, Board Member, Berne Declaration, P.O. Box 8026, Zürich, Switzerland
(tel.: +41 44 277 7004 fax: +41 44 277 7001 e-mail: food@evb.ch)

Susan H. BRAGDON (Ms.), Executive Director of APBEBES, 3130 SE Lambert Street, Portland, Oregon 97202, United States of America
(tel.: +1 503 772 9595 e-mail: bragdonsh@gmail.com)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) / INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) / INTERNATIONALER VERBAND DES ERWERBSGARTENBAUES (AIPH) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)

Mia HOPPERUS BUMA (Mrs.), Secretary, Committee for Novelty Protection, International Association of Horticultural Producers (AIPH), Oude Herenweg 10, 2215 RZ Voorhout
(tel.: +31 651547355 e-mail: buma@aiph.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES DE REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTAL AND FRUIT VARIETIES (CIOPORA) / INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIER- UND OBSTPFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE PLANTAS ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Postfach 13 05 06, 20105 Hamburg, Germany
(tel.: +49 40 555 63702 fax: +49 40 555 63703 e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Michael ROTH, Intellectual Property Consultant, 4393 Westminster Place, E2NA, 63108 St. Louis , Missouri, United States of America
(tel.: +1 314 210 1832 e-mail: seed.law@gmail.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Eric DEVRON, Directeur général, Union française de Semences (USF), 17, rue du Louvre, 75001 Paris, France
(tel.: +33 1 53009930 fax: +33 1 53407410 e-mail: eric.devron@ufr-asso.com)

Stevan MADJARAC, Global Germplasm IP Head, Monsanto Company, 700 Chesterfield Pkwy, BB1B, Chesterfield 63017
(tel.: +1 636 7374395 e-mail: stevan.madjarac@monsanto.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Christiane DUCHENE (Mrs.), Seed and IP Regular Affairs, Limagrain, BP 1, 63720 Chappes
(tel.: +33 473 634083 e-mail: christiane.duchene@limagrain.com)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

András MAKADI, Deputy Director, IT Technical Service, Information and Communication Technology Department, Administration and Management Sector

Glenn MAC STRAVIC, Head, Brand Database Unit, Global Databases Service, Global Information Service

Young-Woo YUN, Senior Industrial Property Information Officer, WIPO Standards Section, International Classifications and WIPO Standards Service, Global Infrastructure Sector

Lili CHEN (Ms.), Software Developer, Brand Database Unit, Global Databases Service, Global Information Service

Sebastian PEREZ DEL CASTILLO, Analyst-Programmer, Internet Services Section, Business Solutions Management Service, Information and Communication Technology Department

Benjamin FRITZ, Conference Technologies Specialist, Infrastructure Section, IT Technical Service, Information and Communication Technology Department

José APPAVE, Senior Service Data Administration Clerk, Brand Database Unit, Global Databases Section, Global Information Service

V. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Lü BO, Chair

Martin EKVAD, Vice-Chair

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON, Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Mrs.), Legal Counsel

Julia BORYS (Mrs.), Senior Technical Counsellor

Fuminori AIHARA, Counsellor

[Fin de l'annexe et du document /
End of Annex and of document /
Ende der Anlage und des Dokuments /
Fin del Anexo y del documento]